



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° **2025_12_131**

OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
GUYANCOURT POUR L'ANNÉE 2026

**DATE
CONVOCATION**

10 décembre 2025

A 19h00 le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. François MORTON, Maire, Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines.

PRÉSENTS (30)

M. François MORTON, Mme Bénédicte ALLIER-COYNE, M. Richard MEZIERES, Mme Florence COQUART, M. Roger ADELAIDE, Mme Nathalie PECNARD, M. Olivier PAREJA, Mme Virginie VAIRON, M. Raphaël DEFAIX, Mme Danielle MAJCHERCZYK, M. Ali BENABOUD, M. Quentin DEMMER, Mme Francine LACROIX, M. Samuel TORRERO, Mme Cindy MUGERIN, Mme Sarah RABAULT, M. Jean-François RANJARD, Mme Sabine BASSE-MENDY, M. Christian GRANDE, Mme Fabienne JOSSE, M. Jean-Louis BARRE, M. Pascal HENRY, M. Luc GUILLEUX, M. Rodolphe BARRY, M. Didier MOREL, Mme Zora DAIRA, M. Philippe CHANCELIER, M. Hadi HMAMED, M. Samba NIANGANE, M. Sami BOUSSAID

ABSENTS REPRÉSENTÉS (5)

M. Driss AKKAOUI pouvoir à Mme Virginie VAIRON
M. Sebastien MERRIEN pouvoir à Mme Bénédicte ALLIER-COYNE
Mme Caroline DE BRAUER pouvoir à Mme Francine LACROIX
M. Adlène ASKRI pouvoir à M. Olivier PAREJA
Mme Annick CAVELAN pouvoir à M. Rodolphe BARRY

PRÉSENTS

30

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Bénédicte ALLIER-COYNE

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 25 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 décembre 2025,

Conformément à la politique municipale de soutien à la vie associative, il est proposé l'octroi de subventions aux associations locales,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guyancourt, en tant qu'établissement public administratif communal, joue un rôle essentiel dans la prévention et la lutte contre la précarité ainsi que dans le développement d'actions solidaires adaptées aux besoins de la population,

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guyancourt pour l'année 2026,

Considérant que Monsieur Philippe CHANCELIER ne prend pas part au vote de la subvention en faveur de l'association Choeur Viva Voce dont il est membre du bureau,

Considérant que Monsieur Luc GUILLEUX ne prend pas part au vote de la subvention en faveur de l'association Guyancourt Handball dont il est membre du bureau,

Considérant que Monsieur Samba NIANGANÉ ne prend pas part au vote des subventions en faveur de l'association La Sauvegarde des Yvelines dont il est membre du bureau,

Considérant que Monsieur Sami BOUSSAÏD ne prend pas part au vote de la subvention en faveur de l'association EASQY - Entente Athlétique dont il est membre du bureau,

Considérant que Monsieur Pascal HENRY ne prend pas part au vote de la subvention en faveur de l'association ESG Football dont il est membre du bureau,

Après en avoir délibéré,

Article 1

Approuve le versement des subventions aux associations pour l'année 2026 conformément au tableau des subventions annexé à la présente délibération.

Article 2

Attribue au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guyancourt une subvention pour l'année 2026 conformément au tableau des subventions annexé à la présente délibération.

Pour les associations Choeur Viva Voce, Guyancourt Handball, la Sauvegarde des Yvelines, EASQY - Entente Athlétique et ESG Football,

Adopté à l'unanimité par 34 VOIX POUR.

Pour les autres associations,

Adopté à l'unanimité par 35 VOIX POUR

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

CERTIFIÉE CONFORME

Signé électroniquement par : Bénédicte
Allier-Coyne
Date de signature : 22/12/2025
Qualité : 1ère adjointe déléguée à la culture,
au patrimoine et à l'administration

Signé électroniquement par : François
Morton
Date de signature : 22/12/2025
Qualité : Maire de Guyancourt,
Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES QUI PEUT ÊTRE SAISI DE MANIÈRE
DÉMATÉRIALISÉE À PARTIR DU SITE WWW.TELEREOURS.FR DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS À COMPTER DE LA DATE LA PLUS TARDIVE DES DEUX DATES SUIVANTES :
DATE DE SA RÉCEPTION EN PRÉFECTURE ou DATE DE SA PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE ET/OU DE SA NOTIFICATION
DANS CE MÊME DÉLAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ÊTRE DÉPOSÉ DEVANT L'AUTORITÉ TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DÉLAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI
COMMENCERA À COURIR À COMPTER DE LA RÉPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE OU, À DÉFAUT DE RÉPONSE, DEUX MOIS APRÈS L'INTRODUCTION DU
RECOURS GRACIEUX

Subventions proposées pour l'année 2026

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT
AMSG	1 750.00 €
ARCHERS DE GUYANCOURT	700.00 €
CAPSAAA	300.00 €
CERCLE D'ESCRIME DE GUYANCOURT	800.00 €
CKW DRAGON NOIR	1 500.00 €
CSNG (CERCLE DES SPORTS NAUTIQUES DE GUYANCOURT)	6 000.00 €
CYCLO CLUB	200.00 €
EASQY - ENTENTE ATHLETIQUE SQY	18 000.00 €
ESG GYM	11 500.00 €
ESG FOOTBALL	35 000.00 €
GRS GUYANCOURT	1 500.00 €
GUYANCOURT BASKET BALL	2 500.00 €
GUYANCOURT HANDBALL	3 500.00 €
GUYANCOURT ORIENTATION 78	1 000.00 €
KANNAGARA AIKIDO CLUB	500.00 €
TENNIS CLUB DE GUYANCOUT	11 000.00 €
SQY PING (ANCIEN TTG)	2 000.00 €
URC 78	3 200.00 €
AS COLLEGE ARIANE	120.00 €
AS COLLEGE LES SAULES	150.00 €
AS COLLEGE PAUL ELUARD	280.00 €
ASSOS REGAL	250.00 €
LES JARDINS FAMILIAUX	950.00 €
JARDIN PARTAGE DES SAULES	350.00 €
A PAS DE GEANT	100.00 €
CALIBEURDAINE	150.00 €
SAINT QUENTIN GOSPEL	150.00 €
CHCEUR VIVA VOCE	100.00 €
LES FALBALAS	150.00 €
LES CANOTIERS	100.00 €
JADE	300.00 €
CONTRETEMPS	300.00 €
RYTHM AND JAZZ	300.00 €
HARMONIE SQY	100.00 €
AL ATLAS	4 740.00 €
ALG	2 900.00 €
AMIS COLLECTIONNEURS	200.00 €
ARAC	250.00 €
ANIMEUROPE	600.00 €
COMITE DE JUMELAGE	650.00 €
COMMASSOC	400.00 €
CRAG	2 000.00 €
CSME	100.00 €
DCSQY	4 740.00 €
SGDF FLORENCE ARTHAUD	150.00 €
CLUB D'ECHES	400.00 €
FSE ARIANE	500.00 €
FCPE PRIMAIRE	200.00 €
PEEP	300.00 €
FCPE COLLEGE LES SAULES	100.00 €
FCPE VILLARROY	160.00 €
AMICALE DU PERSONNEL	85 000.00 €
SAUVEGARDE DES YVELINES (SERVICE OLYMPE)	300.00 €
SAUVEGARDE DES YVELINES (PREVENTION)	200 000.00 €
Sous-total - Subvention pour associations	408 490.00 €
Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guyancourt	689 981.00 €
TOTAL	1 098 471.00 €

SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES DES ECOLES PUBLIQUES 2026

		AIDE AUX PROJETS		CLASSES AUTOGEREES		TOTAL ECOLE
		NOMBRE DE CLASSES	CLASSES DE DECOUVERTE FINANCEES PAR LA VILLE	TOTAL	MONTANT	
O.C.C.E.78 ÉCOLE MATERNELLE	BRASSENS	3		750 €		750 €
	COCTEAU	3		750 €		750 €
	DAGOBERT	3		750 €		750 €
	FROMONT	4		1 000 €		1 000 €
	LANGEVIN	4		1 000 €		1 000 €
	MOREAU	4		1 000 €		1 000 €
	MORISOT	5		1 250 €		1 250 €
	PAPE-CARPANTIER	4		1 000 €		1 000 €
	PETIT-GIBUS	5		1 250 €		1 250 €
	SAINT-EXUPERY	4		1 000 €		1 000 €
	TRIOLET	6		1 500 €		1 500 €
	ZETKIN	6		1 500 €		1 500 €
TOTAL MATERNELLES		51		12 750 €		12 750 €
O.C.C.E.78 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	CHARLEMAGNE	5	1	1 000 €		1 000 €
	DELAUNAY	9	1	2 000 €		2 000 €
	DESNOS	5		1 250 €	6 000,00 €	7 250 €
	JEAN-CHRISTOPHE	8		2 000 €	4 000,00 €	6 000 €
	LANGEVIN	6		1 500 €		1 500 €
	LONDON	6		1 500 €		1 500 €
	LURCAT	9		2 250 €		2 250 €
	MERMOZ	7		1 750 €		1 750 €
	POLITZER	11		2 750 €	10 000,00 €	12 750 €
	POULENC	5		1 250 €		1 250 €
	ROBESPIERRE	8		2 000 €		2 000 €
	MALET-ISAAC	7		1 750 €		1 750 €
O.C.C.E.ÉCOLE PRIMAIRE	TOTAL ÉLÉMENTAIRES	86	2	21 000 €	20 000 €	
TOTAL ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES		137	2	33 750 €	20 000 €	53 750 €